

en Europe ; après avoir dépouillé les habitans de toutes leurs richesses, ils leur font subir les tortures les plus cruelles pour les forcer à découvrir où ils ont caché le surplus. Tous ceux qui se sont trouvés dans la ville ont été exposés à ces supplices, à l'exception du chargé d'affaires de la compagnie française, de son église & de ses protégés.

Le frere de Dewlet-Guerai continue de rester ici, dans l'espérance d'obtenir du Grand-Seigneur des secours contre ceux, qui persistent à ne point vouloir reconnoître Dewlet pour Chan de la Crimée : mais la Porte semble vouloir à cet égard s'en tenir à la neutralité, qu'elle a promise par le traité de paix avec la Russie.

Le gouvernement rendit il y a quelques tems une ordonnance qui adjugeoit au fisc les successions de tous les habitans de l'empire ottoman, tant étrangers que nationaux qui décéderoient sans laisser de postérité, ou d'enfans adoptifs ; mais cette loi si extraordinaire même dans un état despotique & si préjudiciable aux étrangers établis en Turquie, vient d'être abrogée au sujet de la succession d'un riche turc, dont les neveux se sont emparés. Le fisc voulut revendiquer ces biens ; mais comme les héritiers légitimes, soutenus du peuple, s'y sont opposés, le gouvernement craignant les suites de cette émeute, a renoncé pour toujours à ce droit qu'il avoit cru pouvoir s'arroger.